

Plan d'accueil dans le cadre de la pandémie Covid-19 : rentrée scolaire 2021-2022

Plan sanitaire national

Extrait du cadre sanitaire du Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports pour le fonctionnement des écoles (juillet 2021):

Pour l'année scolaire 2021-2022, le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports entend maintenir une stratégie privilégiant l'enseignement en présence, pour la réussite et le bien-être des élèves, tout en limitant la circulation du virus au sein des écoles. Afin de mettre en œuvre des mesures proportionnées, le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports a établi pour la prochaine année scolaire, en lien avec les autorités sanitaires, une graduation comportant quatre niveaux :

- niveau 1 / niveau vert ;
- niveau 2 / niveau jaune ;
- niveau 3 / niveau orange ;
- niveau 4 / niveau rouge.

Une analyse régulière de la situation est assurée par le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, sur la base notamment des indicateurs fournis par Santé publique France pour différentes échelles territoriales. En fonction de la situation épidémique, le passage d'un niveau à autre pourra être déclenché au niveau national ou territorial (département, académie, région) afin de garantir une réactivité ainsi qu'une proportionnalité des mesures.

Vous trouverez associés à ce plan d'accueil deux documents produits par le Ministère à l'intention des familles.

Pour la rentrée scolaire, le niveau 2 (niveau jaune) est requis.

En conséquence, l'accueil des élèves est conditionné par :

- le port du masque obligatoire en intérieur pour les personnels et les élèves (masque « grand public », deux par jour) ;
- une limitation du brassage par niveau ;
- un nettoyage des sols et des grandes surfaces réalisé au minimum une fois par jour, avec la désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées plusieurs fois par jour et des tables du réfectoire après chaque service ;
- le maintien des gestes barrière ;
- un lavage des mains à l'arrivée à l'école, avant et après la récréation, après un passage aux toilettes, avant et après chaque repas ainsi que le soir de retour à la maison ;
- une aération fréquente des locaux (15 minutes le matin avant l'arrivée des élèves, à chaque récréation, à la pause méridienne et le soir lors du nettoyage, et 5 minutes minimum toutes les heures) ;
- une distanciation physique de 1 m latéralement et en face à face dans les espaces clos entre élèves ou élèves-adultes lorsque cela est possible (dans le cas contraire, les espaces sont organisés pour permettre la plus grande distance possible) ;
- des activités physiques et sportives qui se dérouleront en principe à l'extérieur, avec une tolérance en intérieur si une distanciation de 2 mètres est respectée ;
- la désinfection quotidienne des objets partagés ou le respect d'un isolement de 24 heures avant réutilisation (ballons, jouets, livres, jeux, journaux, dépliants réutilisables, crayons, etc.) ;
- la formation des adultes d'encadrement aux règles sanitaires ;
- une information aux élèves sur les gestes barrière ;
- une attention particulière sera apportée aux élèves en situation de handicap pour leur permettre, en fonction de leur âge, de réaliser les gestes barrière et de distanciation par une pédagogie, des supports ou, le cas échéant, un accompagnement adapté ;
- une sollicitation du médecin scolaire si besoin (coordonnées disponibles auprès du directeur).

Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel. Ils s'engagent à ne pas mettre leurs enfants à l'école en cas de fièvre (38 °C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la COVID-19 chez l'élève ou dans sa famille. De même, les élèves ayant été testés positivement au SARS-Cov2, ou dont un membre du foyer a été testé positivement, ou encore identifiés comme contact à risque ne doivent pas se rendre dans l'école ou l'établissement scolaire (sauf exceptions prévues par les autorités sanitaires pour les contacts à risque). Ils en informent le directeur. Les personnels d'encadrement doivent s'appliquer les mêmes règles.

Il appartient aussi aux parents de fournir des masques à leurs enfants, ainsi que des mouchoirs jetables (ponctuellement, des masques « grand public » seront fournis par la direction de l'école aux élèves qui n'en disposeraient pas). Merci de ne pas fournir de gel hydro alcoolique à votre enfant.

L'accès des adultes (hors personnel d'encadrement) aux bâtiments scolaires doit se limiter au strict nécessaire, sur autorisation des directions d'école ou de l'ALP, et se faire après désinfection des mains et avec port du masque.

Pour les élèves présentant des pathologies les rendant vulnérables au risque de développer une forme grave d'infection à la COVID-19, le médecin référent détermine les conditions de leur maintien en présence dans l'école ou l'établissement scolaire.

Une fermeture de la classe sera imposée pour une période de 7 jours dès le 1er cas COVID avéré avec une poursuite des apprentissages à distance.

Adaptations spécifiques sur l'école élémentaire

Les élèves seront accueillis par les enseignants dans les classes dès 8h50 le matin, ainsi qu'à partir de 14h05 l'après-midi pour éviter les regroupements d'élèves dans la cour.

Les récréations seront dédoublées pour limiter le brassage des élèves par niveau de classe (pour les CM1-CM2, récréations de 10h15 à 10h30, et de 15h00 à 15h15 ; pour les CP-CE1-CE2, récréations de 10h30 à 10h45, et de 15h15 à 15h30).

Les entrées-sorties des élèves (temps ALP et temps scolaire) seront réparties sur les différentes entrées de l'école pour éviter les grands regroupements.

Le jour de la rentrée scolaire, un accueil spécifique des nouveaux CP sera réalisé à l'extérieur de l'école (devant le hall principal) de 8h50 à 9h30, afin de permettre des échanges parents-enseignants et donner la possibilité aux familles ayant aussi un enfant à la maternelle d'avoir du temps pour amener leurs enfants sur les deux écoles.

Horaires d'accueil

Reprise des horaires ordinaires de l'école sur le temps scolaire : 9h00-12h00 / 14h15-16h30, le lundi-mardi-jeudi-vendredi et le mercredi matin de 9h00 à 12h00.

Reprise du service ALP le matin à partir de 7h30, sur la pause méridienne, et le soir jusque 18h30, ainsi que du service de garderie le mercredi de 12h00 à 12h45.

Les horaires d'accueil devront être scrupuleusement respectés.

Entrées et sorties des élèves

Entrées et sorties sur temps ALP du matin (7h30-8h50) et du soir (entre 16h35 et 18h30) :

- CP1 / CP2 / CE2-6 / CM1-7 / CM1-8 / CM2-10 / CM2-11 par le hall principal de l'école ;
- CE1-3 / CE1-4 / CE2-5 / CM1-CM2-9 par l'Algeco ALP annexe (arrière de l'école).

A l'entrée, après un lavage des mains, les élèves seront répartis sur les différentes cours et locaux dédiés.

Entrées et sorties sur temps scolaire (entre 8h50 et 9h00 ; à 12h00 et de 14h05 à 14h15 ; à 16h30) :

- CP1/ CP2 / CE2-6 par le hall principal de l'école ;
- CE1-3 / CE1-4 / CE2-5 par le portail arrière de l'école (parking mairie) ;
- CM1-7 / CM1-8 / CM1-CM2-9 par le portail cour 2 ;
- CM2-10 / CM2-11 par le petit portail côté mairie.

A l'entrée, après un lavage des mains, les élèves se rendent directement à l'entrée de leur classe ou à l'espace extérieur dédié à la classe.

Transport scolaire

Le transport scolaire aura lieu selon les conditions usuelles du conseil départemental.

Temps ALSH du mercredi après-midi (Sicoval)

L'ALSH sera ouvert. Les modalités d'accueil seront définies par le Sicoval (contact directeur M. Lopes : 06 71 38 60 34).

Temps garderie du mercredi de 12h00 à 12h45

Sur inscription auprès du directeur de l'ALP (contact directeur M. Majau : 06 70 74 26 87).

Restauration scolaire

Reprise du service self, par groupe-classe.

Cas d'éviction

L'enfant ne pourra pas être accueilli si sa température est supérieure à 38°C. Si des symptômes de maladie apparaissent en classe, la famille sera immédiatement avertie et l'enfant se rendra dans un espace dédié isolé avec port du masque.

Si un enfant ne respecte pas les gestes barrière de manière répétée, un dialogue sera établi avec la famille et une éviction provisoire de l'enfant pourra être prononcée. Les personnels encadrants veillent au respect de ces gestes barrière mais ils ne peuvent être tenus responsables de leur rupture par les élèves.

Nettoyage des locaux

La mairie assure le nettoyage une fois par jour de l'ensemble des locaux scolaires utilisés:

- nettoyage des sols et des grandes surfaces (tables, bureaux) ;
- nettoyage désinfectant des surfaces les plus fréquemment touchées par les élèves et personnels dans les salles, ateliers et autres espaces communs (poignées de portes) ;
- nettoyage et désinfection des tables du réfectoire après chaque service.

L'équipe enseignante et la direction d'école sont à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Baziège, le 30 août 2021

F. Deglave, directeur de l'école élémentaire